



D S A C

INFO SÉCURITÉ DGAC

N° 2018/04

Une info sécurité est un document diffusé largement par la DGAC, non assorti d'une obligation réglementaire dont le but est d'attirer l'attention de certains acteurs du secteur aérien sur un risque identifié.

Cette info sécurité est disponible sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/info-securite-dgac>

Opérateurs concernés	Exploitants et pilotes effectuant des activités commerciales avec des ballons à air chaud et/ou des rosières (ballons mixtes).
Sujet	Extinction des veilleuses avant le contact avec le sol.
Objectif	Prévenir le risque d'incendie en cas d'incident à l'atterrissage.
Contexte	<p>Cette Info Sécurité fait suite au rapport d'enquête du BEA sur l'accident du Schroeder Fire Balloons G50/24 survenu le 5 octobre 2014.</p> <p>Le vol s'est déroulé normalement jusqu'aux premiers signes de turbulences qui ont conduit le pilote à décider de se poser rapidement. La difficulté de maîtrise de la trajectoire requerrait une attention élevée du pilote dont les actions se sont concentrées essentiellement sur la commande de chauffe principale et les ventaux d'orientation, puis sur le système de dégonflement rapide peu avant le premier contact avec le sol. Dans ce contexte, l'extinction des veilleuses et la fermeture des cylindres de gaz n'ont pas été faites.</p> <p>Lors de l'impact au sol le ballon a basculé sur le petit côté. La nacelle s'est immobilisée sur le dos, au contact du cadre des brûleurs dont les montants se sont déformés par le poids. Les occupants sont tombés vers le cadre, sont entrés en contact avec une commande de brûleur, provoquant la première et brève flamme. Au cours de l'évacuation, les brûleurs sont devenus à nouveau actifs, probablement en raison d'actions involontaires sur des commandes des brûleurs.</p> <p>Malgré des tentatives de limitation de l'incendie, celui-ci s'est propagé à l'osier de la nacelle et n'a pas pu être maîtrisé.</p> <p>L'enquête du BEA a montré que les manuels d'exploitation des exploitants de ballons ne prévoient pas systématiquement l'extinction des veilleuses avant le contact avec le sol.</p>
Actions recommandées	<p>La DGAC recommande que les procédures et limitations d'exploitation prévoient l'extinction systématique des veilleuses avant le contact avec le sol, indépendamment des conditions de l'atterrissage. Dans le cas contraire, cette procédure devra être décrite dans les manuels d'exploitation en précisant clairement sa réalisation à chaque atterrissage.</p> <p>La DGAC recommande que les exploitants de ballons en transport public s'assurent de la connaissance par l'ensemble des pilotes réalisant les vols, de la nécessité d'extinction des veilleuses à l'atterrissage.</p>
Références	<p>Rapport d'enquête du BEA sur l'accident du Schroeder Fire Balloons G50/24 survenu le 5 octobre 2014 :</p> <p>https://www.bea.aero/uploads/tx_elydbrapports/f-cg141005_01.pdf</p>